

PETR du Pays de la Déodat
Conseil Syndical du 27 septembre 2018
PROCES VERBAL

REÇU LE :
04 OCT. 2018
SOUS-PREFECTURE de
SAINT-DIE des VOSGES

INTRODUCTION

le Président ouvre la séance à 19h10.

Elus votant présents :

Messieurs Lucien DEBLAY, Guy DROCCHI, Philippe GEORGEL, Denis HENRY, Guy HINZELIN (représentant d'Yves BONJEAN), Jean-Louis MENTREL, Pascal MOHR et Patrick ZANCHETTA

Excusés :

Titulaires et suppléants :

Mesdames Claude KIENER et Michèle PELTIER

Monsieur Yves BONJEAN

Invités d'honneur :

Messieurs Gérard CHERPION, Député des Vosges et David VALENCE, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint Dié des Vosges

8 membres titulaires au Conseil Syndical – 8 élus votants sont présents

Monsieur Patrick ZANCHETTA est nommé Secrétaire de séance.

Validation du PV du Conseil Syndical du 25 juin 2018 puis début de l'ordre du jour avec les délibérations suivies des questions diverses.

DELIBERATIONS

Délibération n°20180927/001: Signature de l'avenant Ademe « plateforme de rénovation énergétique »

Le Président passe la parole à **Guillaume CORNIL, Directeur adjoint du PETR qui expose :**

L'Ademe a accordé une aide financière pour la « Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat » par le biais d'une convention arrivant à terme au 30 juin 2018,

Cette subvention est accordée pour le développement et le maintien des plateformes de rénovation énergétique et notamment pour le poste de Rénover Mieux. Les objectifs étant de participer à la généralisation de la rénovation globale et performante, de rechercher un modèle économique et mobiliser les professionnels.

Afin de renouveler cette aide, un avenant allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2018 est proposé. Il s'établit sur le format d'une aide forfaitaire d'1/3 du contrat initial, soit 45 000€ couplée à une aide variable de 50€ par foyer accompagné.

Il est proposé au Conseil Syndical :

D'autoriser le Président à signer l'avenant afin de prolonger cette aide.

Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20180927/002 : modification statutaire N°2

Le Président passe la parole à **Philippe GEORGEL, Vice-Président en charge du suivi du dossier qui expose :** il rappelle la délibération prise pour la création d'une centrale l'achat permettant notamment l'achat des bornes électriques pour le compte des collectivités, pour le dossier TEPCV.

Il est fortement recommandé d'ajouter ce point dans les statuts du PETR, ce qui fait donc l'objet de la délibération.

Vu l'arrêté préfectoral n°1234/2015 du 22 juin 2015 portant approbation des statuts du pôle d'Équilibre Territorial et Rural « PETR de la Déodat »

Vu la délibération n°2015-32 en date du 14 septembre 2015 validant la modification statutaire n°1 des statuts du PETR, sur les articles 1, 2 et 3 et le point 5 de l'article 7

Vu l'arrêté préfectoral n°134/2016 du 04 février 2016 portant modification des statuts du pôle d'Équilibre Territorial et Rural « PETR de la Déodat » et changement de dénomination

Vu la délibération n°20180625/001 du 25 juin 2018 validant la création d'une centrale d'achat au niveau du PETR.

Modification statutaire n°2 proposée :

Article 9 : mise en œuvre de mécanisme de mutualisation

Ajout d'un point comme il suit :

Centrale d'achat : Le PETR étant soumis au principe de spécialité, pourra en sa qualité de centrale d'achat, conduire des procédures de centrales d'achat dans la limite des compétences qui lui sont dévolues par la loi ou transmises par ses membres.

Il est proposé au Conseil Syndical :

De valider la modification statutaire n°2 du PETR du Pays de la Déodat

Dire que chaque collectivité délibérera sur demande du Président, selon les termes de la délibération du conseil syndical.

Suite aux prises de parole, il est précisé que :

- Si La CCBVV et la CASDDV ne délibèrent pas dans un délai de 3 mois, la modification des statuts sera validée. Ce délai n'a pas besoin d'être réduit car l'emplacement de toutes les bornes n'est pas défini du côté du PETR du Pays de Remiremont
- La Centrale d'Achat sera bien cadrée dans la limite des délégations du PETR

Le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

2

Délibération n°20180927/003 : Modalités de réalisation des heures complémentaires

Le Président passe la parole à **Guillaume CORNIL, Directeur adjoint du PETR qui expose** : la délibération proposée concerne les modalités des heures complémentaires uniquement pour les agents à temps non complet relevant du cadre d'adjoint administratif.

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 sur le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu l'avis favorable du bureau réuni le 17 septembre 2018

Il est proposé au Conseil Syndical :

De valider que :

- peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires,

en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service à la demande du Président, Directeur..., les agents (titulaires et non titulaires) à temps non complet, relevant des cadres d'emplois d'adjoint administratif

- Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

- les heures complémentaires réalisées seront :

Récupérées dans les conditions suivantes : le même nombre d'heures récupéré pour toutes les heures effectuées en complémentaires du lundi au samedi et 1 heure 30 minutes pour 1 heure travaillée le dimanche

ou, à titre exceptionnel et sur validation du Président :

S'agissant des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet, rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent

Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20180927/004 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Président passe la parole à **Guillaume CORNIL, Directeur adjoint du PETR qui expose** : La ligne actuelle ouverte au Crédit Agricole arrive à son terme au 30 septembre 2018. Les modalités exactes de renouvellement n'étant pas encore définies, une délibération est proposée au Conseil avant une prochaine délibération qui aura lieu au prochain Conseil.

Vu la délibération n°20171005/011 du 05 octobre 2017 portant reconduction de la ligne de trésorerie pour une durée de 1 an au Crédit Agricole Alsace Vosges à compter du 1^{er} octobre 2017

Vu le contrat souscrit arrivant à terme au 1^{er} octobre 2018, pour une ouverture de crédit de 500 000 euros et qu'il est donc nécessaire de reconduire la ligne de trésorerie

Il est proposé au Conseil Syndical :

D'autoriser le Président à consulter des établissements financiers et à signer tous les documents nécessaires en vue de la reconduction de la ligne de trésorerie à compter du 1^{er} octobre 2018 pour 1 an, à hauteur de 500 000 euros

Dire que la délibération validant toutes les modalités de reconduction de la ligne de trésorerie sera prise au conseil syndical qui aura lieu en octobre 2018

Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20180927/005 : Décision Modificative N°4

Le Président passe la parole à **Isabelle BERTRAND, Secrétaire Directeur adjoint du PETR qui expose** : le BP étant voté en même temps que le CA, il est nécessaire de voter les restes à réaliser en investissement par la suite.

Ces restes à réaliser n'ayant pas été votés au moment du vote du CA 2017, il est nécessaire de voter les Restes à réaliser afin de les faire figurer dans le BP 2018.

De plus, les crédits étant insuffisants pour les 2 programmes HMD (1 jusque 2017 et 1 depuis 2018), il est nécessaire d'augmenter chaque compte de tiers au BP2018 afin d'obtenir un budget total de 3 000 000 d'euros pour chacun.

Vu la décision modificative N°2 votée le 06 juin 2018 validant l'inscription de 1 500 000 euros aux comptes de tiers 4581 2 et 4582 2 pour les dépenses et recettes réalisées pour le programme Habiter Mieux en Déodaté 2015-2017 en récupérant les crédits inscrits au programme HMD (dossiers instruits dès 2018) inscrits au comptes 4581 409 et 4582 409

Vu la nécessité d'augmenter le BP 2018 au vu des travaux de chaque programme HMD qui peuvent jusque 3 000 000 d'euros par an :

2 342 327.73 euros inscrits actuellement au compte de tiers 45822 du BP 2018

2 324 329.38 euros inscrits actuellement au compte de tiers 45812 du BP 2018

1 500 000 euros inscrits actuellement aux comptes de tiers 4582409 et 4581409

Il est proposé au conseil syndical :

De voter la décision modificative N°4 comme détaillée ci-dessous

D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires.

INVESTISSEMENT Dépenses Chapitre – Compte	3 072 000.00	INVESTISSEMENT Recettes Chapitre - Compte	3 072 000.00
4581 – Opérations pour compte de tiers		4582 – Opérations pour compte de tiers	
4581 2 HMD 2015 à 2017		4582 2 HMD 2015 à 2017	
Inscriptions supplémentaires	675 670.62	Inscriptions supplémentaires	657 672.27
Report des restes à réaliser	824 329.38	Report des restes à réaliser	842 327.73
4581 169 GRDF / report des RAR	3 600.00		
4581 215 Commande Mobilier /report RAR	60 000.00	4582 215 Commande Mobilier / report RAR	60 000.00
4581 216 Prog Rénover Mieux / report RAR	40 000.00	4582 216 Prog Rénover Mieux / report RAR	12 000.00
4581 409 HMD dès 2018	1 500 000.00	4582 409 HMD dès 2018	1 500 000.00
020 – Dépenses imprévues	- 31 600.00		

Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Méthaval

Le projet de la SEM Méthaval qui devait obtenir 400 000 euros de caution pour l'obtention de son prêt. Une caution devait émaner d'une collectivité.

Le Pays ayant été sollicité à ce moment par la CC du Val de Galilée, le Pays s'était porté caution à hauteur de 320 000 euros le 08 juillet 2013 pour le projet d'unité de méthanisation.

Au démarrage de l'exploitation, il y a eu une explosion de la construction et la production d'énergie prévue : électricité à 150kwh et la chaleur (Eau chaude de refroidissement) alimentant un réseau de 21 foyers riverains a pris beaucoup de retard. Malgré une reconstruction, l'unité de méthanisation n'a jamais été rentable. La CASDDV a mené des études qui ont confirmé cette « non rentabilité » et l'unité de méthanisation a donc été placée en liquidation judiciaire le 19 juin 2018.

A noter que beaucoup d'entreprises ayant travaillé sur le projet (ingénieurs...) n'existent plus à ce jour.

Aujourd'hui, le Crédit Agricole sollicite le Pays pour payer le solde de la caution et pour négocier les modalités, un rendez-vous aura lieu le 12 octobre 2018.

Fusion des 2 PETR

L'étude réalisée par le bureau d'étude KPMG a démarré cet été avec la phase de diagnostic. KPMG a rencontré toutes les EPCI de chaque PETR, étudié les documents remis par chacun et s'est entretenu avec une partie du personnel de chaque PETR.

Déroulement d'un comité technique (composé des représentants des 2 PETR, collectivités adhérentes et services de l'Etat) en date du 28 septembre 2018.

Un premier rendu de KPMG sera présenté lors du prochain Conseil Syndical.

L'étude devrait être finie en février 2019 comme prévu.

Pour cette étude à hauteur de 37 370 euros nous n'avons aucune aide financière prévue.

Cependant, à ce jour, bonne nouvelle pour le Pays qui devrait percevoir :

13 000 euros de la Région

7 124 euros du Département

Semaine de la Forêt

Le Pays a organisé la 3^{ème} édition de la semaine de la forêt en mai 2018, sur le thème de l'eau. Cette édition a connu un fort succès, les animations et sorties proposées ayant été complètes en peu de temps. Cette manifestation ne se déroule plus en même temps que les journées internationales de la forêt qui ont lieu en mars au vu de la météo non favorable à cette période de l'année pour prévoir des sorties.

Pour l'année 2019, il est proposé d'ouvrir cette manifestation à la forêt privée, d'organiser cette manifestation juste un week-end et prévoir un thème qui soit en lien avec la TVB sur laquelle le Pays travaille en vue du futur SCOT.

Remplacement d'un congé de maternité

Le départ en congé maternité de l'agent d'accueil MHE (agent à temps non complet 80%) en date du 13 décembre 2018. Il sera nécessaire de la remplacer et le Pays va recruter un agent de remplacement pour la durée du congé à hauteur de 50%.

Mobilier urbain

Lancement de la première commande groupée avec 56 éléments en tout, fabriqués par l'entreprise MOUGEOLLE à Corcieux, dont les tarifs sont les suivants :

➤ Banc / Peinture thermolaquée	640.80€ HT l'unité
➤ Banc Acier galvanisé	595.80€ HT l'unité
➤ Banquette / Peinture thermolaquée	397.80€ HT l'unité
➤ Corbeille / Acier galvanisé	659€ HT l'unité
➤ Repose-vélo / Acier galvanisé	169.80€ HT l'unité
➤ Potelet / Peinture thermolaquée	107€ HT l'unité
➤ Panneaux d'information / Acier galvanisé	474.80 € HT l'unité

REÇU LE :
 04 OCT. 2018
 SOUS-PREFECTURE de
 SAINT-DIE des VOSGES

Itinéraires cyclables

Le premier Comité de Pilotage (CP) a eu lieu en juillet 2018 : le schéma directeur peut-être trop ambitieux nécessitant un investissement des collectivités.

Le CP à l'échelle des 2 Pays est assez compliqué : problème d'agenda de chacun, lieu de réunion...

La concertation pourrait se faire plutôt à l'échelle des EPCI voire 2 EPCI en même temps.

Possibilité de regrouper ce genre de réunion avec les réunions PLUIH.

Maud DABRY précise la liaison entre Saint Dié des Vosges et Epinal se fait par Bruyères.

CEE

Après l'arrivée du nouvel agent au poste d'animateur TEPCV le Pays a envoyé un courrier à chaque commune par lequel il informe les maires qu'il reste des fonds disponibles sur les 400 Gigawatt des CEE TEPCV.

Le principe des CEE est de revendre les droits aux fournisseurs d'énergie lorsque la commune investit dans un appareil qui fait des économies d'énergie.

Les travaux doivent être payés avant fin 2018 et ces CEE TEPCV concernent uniquement les collectivités.

Chaque commune doit contacter le Pays au plus vite afin de pouvoir recevoir ses CEE et il serait vraiment dommage de ne pas utiliser ces fonds qui ne sont pas des fonds publics et qui seront perdus s'ils ne sont pas utilisés avant la fin de l'année.

Bornes de recharge électriques

Après l'étude des besoins réalisée sur les 2 PETR, le PETR du Pays de la Déodatie a obtenu une enveloppe TEPCV pour l'achat de bornes de recharge électriques.

En concertation avec les communes, 7 bornes devraient être installées :

3 bornes rapides : Bruyères, Raon l'Etape et Saint Dié des Vosges

5 bornes accélérées : Saint Dié des Vosges (2), Saint Léonard, Fraize et Le Tholy

2 bornes lentes : Saint Dié des Vosges et Saint Léonard

Collectif maintien ligne ferroviaire Epinal Saint Dié des Vosges

Monsieur MENTREL informe qu'une table ronde aura lieu au FIG, sur le thème des transports où un collectif pour le maintien de la ligne ferroviaire Epinal / Saint Dié des Vosges sera présent et qu'il est important de soutenir cette action. Ce sera le 06 octobre 2018 à 10h15 au Musée Pierre-Noël (salle François-Cholé) « Plus vite, plus loin ou ralentir ? Quels transports pour quelle société ? »

La séance est levée à 20h10.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le 1^{er} octobre 2018

Le Secrétaire de séance,
 Patrick ZANCHETTA




Le Président du PETR,
 Guy DROCCHI

